



**Fédération syndicale unitaire
des académies d'AMIENS et de LILLE**

Déclaration liminaire au comité technique académique conjoint LILLE-AMIENS réuni en visioconférence ce mardi 16 mars 2021

Madame la rectrice, Monsieur le recteur, mesdames et messieurs des directions académiques de LILLE et d'AMIENS, mesdames et messieurs les membres des deux CTA réunis conjointement,

Nos deux instances techniques académiques se réunissent de manière conjointe ce jour pour émettre un avis sur l'évolution pour la rentrée prochaine des emplois administratifs au sein du programme « soutien de la politique de l'éducation nationale », le programme 214 du budget de l'Etat.

Une fois encore, nos académies, notre région académique pour être plus précis sont visées par des suppressions d'emplois administratifs commandées par notre ministère.

En effet, pour rendre possible quelques 25 créations d'emplois dans d'autres académies ou régions académiques que les nôtres (8 sont concernées), il impose la suppression de 25 équivalent temps plein dans 6 autres régions, dont la nôtre.

8 emplois seront donc rendus pour la rentrée prochaine en dépit des besoins en postes de nos services déconcentrés compte tenu de l'évolution constante de leurs missions et périmètres d'intervention et de pilotage.

Il faut dire que ce qui conduit à ces 8 suppressions d'emplois, ces 8 postes de travail supprimés, c'est le schéma d'emploi ministériel appliqué aux services centraux et déconcentrés, au fonctionnement quotidien de l'administration de notre service public : 0 création d'emploi au total pour la rentrée prochaine !

0, c'est rien et rien ce n'est pas beaucoup pour faire face aux besoins croissants des académies qui voient leur population scolaire se développer ; mais 0 ce n'est pas beaucoup non plus pour faire face partout aux besoins imposés par le développement de l'école inclusive, par la mise en place de services régionaux ou inter académiques, par l'accueil des missions, des services et des personnels de jeunesse et sports ou par la mise en œuvre de la RH de proximité par exemple.

D'où cette logique ministérielle à l'œuvre : supprimer des emplois en préalable à toute création ; déshabiller Pierre pour rhabiller Paul !

Ce schéma de l'emploi administratif pour notre ministère, imposé par une vision libérale de l'emploi public – a fortiori concernant des missions supports - en dehors de toute discussion préalable, ne nous va pas et nous souhaitons exprimer ici notre désaccord total avec cette manière de faire.

Ce qui nous amènera évidemment à voter contre ces 8 suppressions sèches d'emplois, que vous avez souhaité faire supporter exclusivement sur l'unité opérationnelle et les sites de l'académie de LILLE.

Ces 8 suppressions d'emplois sont tellement éloignées de la réalité des besoins de nos académies respectives qu'il vous faut en rajouter 3 autres pour financer la création d'1 emploi de cadre préfigurateur du futur service inter académique ou régional dédié aux systèmes d'information.

Car puisqu'il faut 3 emplois d'adjoint.es administratifs pour faire 1 emploi d'ingénieur de recherche et puisque la mise en œuvre des régions académiques n'a pas l'air de concerner le schéma ministériel des emplois et son 0 moyen nouveau, ce « bricolage » budgétaire interne au 214 de notre région ne nous va pas non plus au final.

La FSU dénonce donc ce refus réitéré de recréer des emplois pour les missions supports de l'éducation nationale à la hauteur des besoins après ces trop longues années de suppressions massives successives (8.000 postes environ pour la filière administrative depuis 1 quinzaine d'années).

La crise sanitaire que nous traversons aurait dû justifier l'annulation des mesures de retraits d'emplois dans les académies et les régions académiques concernées pour la rentrée prochaine, décision bienveillante qui aurait pu être prise au titre du plan de relance par exemple, comme c'est notamment le cas – à trop faible dose il est vrai – pour nos collègues enseignant.es.

La FSU continuera – en tout cas – à revendiquer des (re)créations d'emplois administratifs et techniques pour nos services, à la hauteur des besoins, pour garantir leur bon fonctionnement, au service du public et pour améliorer les conditions de travail des personnels.

Pour conclure, nous souhaiterions exprimer ici, devant ce CTA conjoint, notre opposition forte et déterminée à l'article 32 de l'avant-projet de loi 4D après son passage au Conseil d'Etat fin février visant à instaurer à titre expérimental un pouvoir d'instruction des collectivités territoriales de rattachement sur les adjoint.es gestionnaires de nos EPLE.

Nous estimons que ce projet – s'il devait aboutir - est de nature à dégrader les conditions de travail de ces personnels, le bon exercice de leurs missions ainsi que le bon fonctionnement des équipes de direction et des établissements.

Nous exigeons donc qu'il soit abandonné et vous demandons d'exprimer au ministre notre position sur le sujet.